



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 16 DECEMBRE A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**PRESENTS** : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Christine BRETECHE, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane MENAGER, Yoann DORNER, Pascal PRODEAU, Ann BRASSET

**ABSENTS EXCUSES** :

Eva ANDREY

Maxence AUTHIER

**Secrétaire de séance** : Stéphane Ménager

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024 à l'unanimité.**

➤ **Point sur la constitution de la commission d'appels d'offres – marché de travaux 2024**

La 2<sup>ème</sup> commission a eu lieu le 17 décembre 2024 à 19 heures en mairie concernant la relance sur l'offre infructueuse.

L'attribution du lot 2 est effectuée dans le respect des critères annoncés, prix / valeur technique / moyens humains / moyens matériels et qualité des produits.

L'estimation du coût du marché initial est respectée avec un marché fixé à hauteur de 146.700 € HT.

Calendrier des travaux : 6-7 semaines en mairie à partir de début janvier / 2 semaines à l'école (soit en février ou avril 25).

➤ **Rapport annuel du service assainissement de la communauté de communes**

Présentation du rapport d'activité par Claire Tramier. Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2023 et n'appelle pas à remarque particulière.

➤ **PADD version 2**

Présentation par Claire Tramier des évolutions proposées au PADD intégrant le schéma du SCoT en matière de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestier ; la prise en compte de l'étude sur la programmation du développement économique, l'évolution du projet de contournement de la SCA ouest et autres projets routiers ainsi que les remarques de l'Etat...

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ces évolutions.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

L'acquisition du dispositif d'allumage astronomique en 2023 a été porté au crédit du compte 2804181. Ce compte fait l'objet d'une obligation d'amortissement par une opération d'ordre budgétaire, même pour les communes de moins de 3 500 habitants. *Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2024*

Ci-détaillée, l'opération comptable :

	BP 2024	Opération	Nouveau BP
681 – F_D_ Charges de fonctionnement	3 100.00	-431.85	
Nouveau montant au 681			2 668.15
681- F_D_ Charges de fonctionnement OSF	0.00	+431.85	
Nouveau montant au 681 OSF			431.85
10226- I_R_Taxe d'aménagement	32 000.00	-431.85	
Nouveau montant au 10226			31 568.15
280481_I_R_Amortissement frais d'études OSF	0.00	+431.85	
Nouveau montant au 280481			431.85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°8, comme présentée

➤ **Schéma directeur des eaux pluviales**

Les communes de Quilly et de Prinquiau ont initié un échange avec les communes intéressées sur la possibilité de porter collectivement, par un groupement de commandes, un Schéma directeur des eaux pluviales et/ou un zonage des eaux pluviales selon les besoins de chacun. Jusqu'à présent aucun plan des réseaux des écoulements n'a été répertorié sur la commune. Des incohérences ont pourtant été relevé au niveau de certaines habitations, il apparait nécessaire de régler les raccordements pour favoriser les rejets au bon endroit. L'étude se porterait sur un état des lieux du bourg et de certains villages (l'Orme, la Fontaine, la Noé).

Les membres du conseil municipal approuvent le projet d'étude intégré à un groupement de commande.

➤ **Cession parcelle ZP24**

Une demande de cession de parcelle communale a été présentée en septembre devant le conseil et nécessitait un examen approfondi. L'étude en cours du PLUI va amener certains changements en matière de zonage qui pourrait concerner cette parcelle. Aussi, il est décidé à l'unanimité des présents, de différer la réponse à cette demande.

**Divers**

Cérémonie des vœux du maire le dimanche 19 janvier à 11h, salle des prés salés

Fin de séance à 22h.